



SAEM à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €  
RCS Albertville B 429 852 668  
Siège social : S3V –La Croisette – BP 40 – 73122 COURCHEVEL Cedex – France  
Tel : +33 (0)4 79 08 04 09 contact@s3v.com

## CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

### Forfait 3 Vallées Liberté

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre **Les exploitants des 3 Vallées** (ci après l(es) Exploitant(s)) et chacun des Abonnés (ci-après le(s) "Abonné(s)") et Bénéficiaires (ci-après les "Bénéficiaires") de l'offre **3 Vallées Liberté**.

#### ARTICLE 1. Définitions

**Abonnement** : désigne la souscription au **3 Vallées Liberté**

**Abonné** : désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit au **3 Vallées Liberté**

**Bénéficiaire** : désigne la personne porteuse d'une Carte **3 Vallées Liberté** et bénéficiant du forfait **3 Vallées Liberté**

**Carte** : désigne la Carte «**3 Vallées Liberté**» support physique du forfait **3 Vallées Liberté** sous format carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'accès aux remontées mécaniques du Réseau des 3 Vallées.

**Consommation** : nombre de journées skieurs consommées par les Bénéficiaires sur une période donnée.

**Compte Abonné** : désigne le compte regroupant l'ensemble des Bénéficiaires rattachés à l'Abonné accessible sur le Site Internet et lui permettant d'accéder, après s'être identifié, à toutes les informations relatives à ses Abonnements, aux Consommations des Bénéficiaires du compte, aux Services, à ses factures et à ses données personnelles.

**Domaine Skiable** : périmètre limité de remontées mécaniques du Réseau

**Exploitant (s)** : société(s) d'exploitation(s) des remontées mécaniques des domaines skiables du Réseau des 3 Vallées visées à l'article 4.

**Réseau** : ensemble des remontées mécaniques des Domaines skiables des Exploitants des 3 Vallées accessibles aux Bénéficiaires.

**Site Internet Station** : désigne le site de la Société Emettrice de la carte **3 Vallées Liberté**

**Service Clients** : désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des Abonnés et Bénéficiaires dans les conditions définies sur le Site Internet.

**Société Emettrice** : l'exploitant vendeur de la carte **3 Vallées Liberté**

**Services** : Désigne les services complémentaires proposés par les exploitants des 3 Vallées tels que décrits sur le Site Internet Station, et détaillés le cas échéant, dans les Conditions particulières de ventes relatives aux Services.

#### ARTICLE 2. Description du forfait 3 Vallées Liberté

Le **3 Vallées Liberté** est un abonnement offrant aux Bénéficiaires la possibilité d'accéder facilement, rapidement, librement et de manière aléatoire par un système dit "mains libres" à des tarifs journées **3 Vallées Liberté**, aux Domaines Skiables du Réseau des 3 Vallées tel que visés ci-dessous (ci-après le(s) Domaine(s) Skiable(s)).

La souscription au **3 Vallées Liberté** entraîne la délivrance d'une Carte permettant aux Bénéficiaires de déclencher le tourniquet des bornes d'accès du Réseau des 3 Vallées et d'y accéder de manière illimitée pendant la durée de l'Abonnement et dans la limite des jours d'ouverture des Domaines Skiables. Par ailleurs, l'Abonné bénéficiera d'une facturation hebdomadaire du montant des consommations des Bénéficiaires de son Compte Abonné.

#### ARTICLE 3. Société Emettrice

L'exploitant vendeur de la carte **3 Vallées Liberté** est appelé ci-après la Société Emettrice.

## ARTICLE 4. Domaines du Réseau des 3 Vallées

La Carte permet la libre circulation sur les remontées mécaniques des Domaines Skiabiles suivants, exploités par les Exploitants suivants, qui élisent domicile à :

- **La Société des 3 Vallées Courchevel–La Tania (S3V Courchevel-La Tania)** Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €, immatriculée au RCS d'Albertville sous le n°429 852 668, dont le siège social est La Croisette 73120 Courchevel, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Claude FAURE, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable de la Vallée de Courchevel
- **La Société des 3 Vallées Mottaret (S3V Mottaret)** Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €, immatriculée au RCS d'Albertville sous le n°429 852 668, dont le siège social est La Croisette 73120 Courchevel, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Claude FAURE, Exploitant les remontées mécaniques de Domaine Skiable du Mottaret
- **La Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)**, société par action simplifiée à Conseil d'Administration, au capital de 3.235.500 € dont le siège social est à SAINT MARTIN DE BELLEVILLE – 73440 LES MENUIRES, immatriculée au RCS d'Albertville sous le numéro B 353 065 964, représentée par le Directeur Général, Monsieur Pascal ABRY, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable des Menuires - Saint Martin de Belleville
- **La société MERIBEL ALPINA**, société par action simplifiée, au capital de 3.287.169 €, inscrite au RCS d'Albertville sous le numéro B 075 520 064, dont le siège social est à Méribel les Allues 73550, représentée par le Directeur Général, Monsieur Olivier SIMONIN Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable de Méribel-Alpina
- **La Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise et Maurienne (SETAM)**, société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 4.318.905 €, dont le siège social est à Saint-Martin de Belleville, 73440 VAL THORENS, immatriculée au RCS d'Albertville sous le numéro B 776 220 584, représentée par le Directeur Général, Monsieur Jean BOURCET, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable de Val Thorens (hors Orelle)
- **La Société des Téléphériques d'Orelle (STOR)**, société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 780.000 € dont le siège social est à FRANCOZ– 73140 ORELLE – immatriculée au RCS d'Albertville sous le numéro B 402 811 061, représentée par le Directeur Général, Monsieur Robert GUILLERMET, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable d'Orelle (hors Val Thorens).

Il est donc précisé que les Domaines Skiabiles concernés par la carte **3 Vallées Liberté** sont :

- Le domaine de la Vallée de Courchevel exploité par S3V Courchevel-La Tania
- Le domaine de Mottaret exploité par S3V Mottaret
- Le domaine de Méribel Alpina exploité par Méribel-Alpina
- Le domaine de la vallée de Méribel (Mottaret+Méribel Alpina) exploité conjointement par S3V Mottaret et Méribel-Alpina
- Le domaine des Menuires - St Martin exploité par la SEVABEL
- Le domaine de Val Thorens-Orelle exploité conjointement par SETAM et STOR
- Le domaine des 3 Vallées exploité conjointement par S3V Courchevel-La Tania, S3V Mottaret, Méribel Alpina, SEVABEL, SETAM et STOR

En fonction des Domaines Skiabiles utilisés, pour la saison 2011-2012, l'Abonné pourra être facturé du tarif des Domaines Skiabiles suivants aux conditions suivantes, sur la base du tarif public adulte journée prévu et publié sur les sites internet des stations concernées :

- Forfait Vallée de Courchevel 1 jour -10% (facturation par S3V) si les passages répertoriés se font en totalité en vallée de Courchevel
- Forfait Mottaret 1 jour -10% (facturation par S3V) si les passages répertoriés se font en totalité à Mottaret
- Forfait Méribel Alpina 1 jour -10% (facturation par Méribel Alpina) si les passages répertoriés se font en totalité à Méribel Alpina
- Forfait Vallée de Méribel 1 jour -10% (facturation par Méribel-Alpina ou S3V si les passages répertoriés se font en totalité en Vallée de Méribel (avec au moins un passage sur Méribel Alpina et un sur Mottaret) avec une carte émise par Méribel Alpina ou S3V Mottaret uniquement)
- Forfait Les Menuires-St Martin 1 jour -15% (facturation par SEVABEL) si les passages répertoriés se font en totalité aux Menuires-Saint Martin de Belleville.
- Forfait Val Thorens-Orelle 1 jour -15% (facturation par SETAM ou STOR) si les passages répertoriés se font en totalité à Val Thorens-Orelle

- Forfait 3 Vallées 1 jour -10% (facturation par la Société Emettrice de la carte soit S3V, Méribel-Alpina, SEVABEL, SETAM ou STOR) si les passages répertoriés se font sur au moins 2 vallées ou chez au moins 2 exploitants différents de la Société Emettrice de la carte **3 Vallées Liberté**.

Ces tarifs correspondent aux tarifs publics adultes journée affichés aux caisses des remontées mécaniques des exploitants des 3 Vallées, déduction faites des remises. Ces tarifs et remises sont susceptibles d'être modifiés, notamment à l'occasion du renouvellement de l'Abonnement.

Le forfait **3 Vallées Liberté** doit se conformer aux conditions générales de ventes de chaque station.

Certaines remises spécifiques supplémentaires (le samedi, par exemple) seront également appliquées. Pour plus d'information, consulter la brochure commerciale du forfait **3 Vallées Liberté** ou le site internet des exploitants.

Les limites de domaine figurent sur les plans des pistes édités par chacun des exploitants.

## ARTICLE 5. Abonnement

La Carte est proposée par la Société Emettrice aux guichets des remontées mécaniques des stations de la Société Emettrice et sur son site internet.

Les Abonnements sont souscrits par l'Abonné pour le compte d'un Bénéficiaire, l'Abonné pouvant être lui-même Bénéficiaire. L'Abonné peut souscrire plusieurs Abonnements pour le compte de plusieurs Bénéficiaires dans la limite de six (6) Abonnements.

En souscrivant à l'Abonnement, l'Abonné accepte les présentes conditions générales d'Abonnement ainsi que les conditions générales de ventes et d'utilisation des remontées mécaniques des Exploitants du Réseau.

L'Abonné d'ores et déjà titulaire d'une carte **3 Vallées Liberté** auprès d'un exploitant visé à l'article 4, ne pourra acheter, pour la même saison, une autre carte **3 Vallées Liberté** à un autre exploitant des 3 Vallées.

La Société Emettrice est libre de refuser la demande d'Abonnement pour un motif légitime, tel que l'insolvabilité notoire ou la résiliation d'un précédent Abonnement par l'une des sociétés visées à l'article 4 pour fraude ou défaut de paiement.

L'Abonné est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales d'Abonnement (sous format électronique ou impression papier).

Après validation des Abonnements et de leur paiement, la Société Emettrice adressera à l'Abonné un courrier électronique (e-mail) de bienvenue l'informant :

- o de la mise à disposition de sa facture et de son espace dédié,
- o de la date d'envoi par courrier ou de mise à disposition de(s) la Carte(s) dans l'un des points de vente **3 Vallées Liberté** de la Société Emettrice.

En application de l'article L. 121-20 du Code de la Consommation, l'Abonné dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre **3 Vallées Liberté** pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Société Emettrice. Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Si l'Abonné dispose de(s) la Carte(s) pendant ce délai, il s'engage, à la(les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception à la Société Emettrice.

Si l'Abonné exerce son droit de rétractation dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de(s) Abonnements(s) déjà payés. Le remboursement sera effectué à l'Abonné dans un délai de trente (30) jours suivant la date de réception de la rétractation.

Dans l'hypothèse où l'un des Bénéficiaires du Compte Abonné consommerait des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, l'Abonné ne pourra plus exercer son droit de rétractation sur l'Abonnement concerné conformément aux dispositions de l'article L. 121-20-2 du Code de la Consommation.

## ARTICLE 6. Durée de validité de l'Abonnement

L'Abonnement est souscrit pour une période courant du 1<sup>er</sup> novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n+1, quelle que soit la date de souscription.

L'Abonnement se renouvelle par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement. L'Abonné sera informé par courrier électronique 1 mois au moins avant la date d'expiration de son (ses) Abonnements(s), des conditions applicables au renouvellement de (des) Abonnement(s). Il disposera alors jusqu'au 31 octobre de l'année en cours, pour notifier son opposition au renouvellement, s'il le souhaite, par lettre recommandée AR, cachet de la poste faisant foi (il est recommandé d'en conserver une copie). A défaut de manifestation expresse de sa part, l'(les) Abonnement(s) sera(ont) automatiquement reconduit(s) pour une période de 12 mois courant à partir du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Le montant du renouvellement de (des) l'Abonnement(s) est exigible à compter du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

## ARTICLE 7. Tarifs et modalités de paiement

### 7.1. Tarifs

Chaque Carte délivrée donnera lieu au paiement du montant de l'Abonnement. Ledit montant est disponible sur le Site Internet Station et/ou aux guichets des remontées mécaniques de la station émettrice.

Les tarifs journées **3 Vallées Liberté** des remontées mécaniques des Domaines sont fixés par chacun des Exploitants du Réseau et sont facturés à l'Abonné selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de consommation.

L'Abonné est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques d'un Domaine par un Bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée **3 Vallées Liberté** dudit Domaine, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée facturée.

La facturation du tarif journée « **3 Vallées Liberté** » dudit Domaine se fera par l'Exploitant dudit domaine ou, pour tout domaine exploité conjointement, par la Société Emettrice de la carte **3 Vallées Liberté**.

Les tarifs journées **3 Vallées Liberté** des Domaines Skiabiles disponibles sont publiés sur le Site Internet Station. Ces tarifs correspondent aux tarifs publics adultes journée affichés aux caisses des remontées mécaniques des exploitants des 3 Vallées, déduction faites des remises. Ces tarifs et remises sont susceptibles d'être modifiés, notamment à l'occasion du renouvellement de l'Abonnement .

Les tarifs **3 Vallées Liberté** ne sont pas cumulables avec les tarifs réduits et en particulier les tarifs enfants, seniors, famille...

## 7.2. Modalités de paiement

Le montant de l'Abonnement et les consommations résultant de la libre circulation des Bénéficiaires sur les Domaines sont payés par carte bancaire. Lors de l'Abonnement, l'Abonné communique les numéros, la date de validité et le cryptogramme de sa carte bancaire (**la saisie est effectuée sur un site sécurisé**). Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'Abonné pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à **3 Vallées Liberté**, de son utilisation et des Services. Les informations seront donc conservées par la Société Emettrice pour les besoins de paiement.

Les prélèvements pourront être effectués soit directement par chaque exploitant, soit via le service de paiement en ligne Paybox.

Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

Les prélèvements pourront être effectués par d'autres exploitants des 3 Vallées que la Société Emettrice, en fonction des Domaines Skiabiles utilisés, tel que précisé à l'article 4.

## 7.3. Facturation et Compte Abonné

Toutes les semaines, la Société Emettrice établit le relevé des consommations réalisées au titre de la semaine écoulée par les Bénéficiaires du Compte Abonné, sur le Réseau. Le calcul des consommations s'effectue par semaine sur la base du tarif journée **3 Vallées Liberté** en vigueur applicable sur le Domaine concerné, quel que soit le nombre de passages et que le Bénéficiaire ait skié sur tout ou partie du Domaine.

Le relevé des consommations envoyé par email précise, pour chaque Bénéficiaire, le détail par abonné du montant débité.

Pour avoir le détail des passages, l'Abonné se connectera sur son compte internet grâce à un login / mot de passe envoyé par la Société émettrice dans les premiers jours de la souscription à l'abonnement **3 Vallées Liberté**.

Sur la base du relevé des consommations, la Société Emettrice et/ou exploitante facture et prélève hebdomadairement la carte bancaire de l'Abonné des sommes dues par ce dernier pour la semaine considérée au titre des consommations de chacun des Bénéficiaires du Compte Abonné et, le cas échéant, de toutes sommes dues par l'Abonné dans le cadre de son Abonnement.

La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques des Domaines par les Bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement, dans la limite de la saison d'exploitation en cours.

Les enregistrements relatifs aux consommations, effectués par le système informatique de la Société Emettrice et/ou exploitante et servant de base à la facturation, font foi jusqu'à preuve du contraire.

La facture indique :

- le prix TTC
- la date de la facture et la date du paiement
- Le domaine consommé par les Bénéficiaires du Compte Abonné
- le cas échéant, les éventuels Services ;
- le cas échéant, les éventuelles indemnités, pénalités ou frais visés aux articles 7.4, 10 et 11.

L'Abonné autorise la Société Emettrice et/ou exploitante à lui adresser ses factures sous format électronique. L'Abonné recevra dans chaque courrier électronique (e-mail) un rappel comportant un lien hypertexte vers son espace Compte Abonné dans lequel il a accès à ses factures imprimables et enregistrables.

Les factures sont prélevées sur la carte bancaire de l'Abonné hebdomadairement.

## 7.4. Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement de la facture, la Société émettrice et/ou exploitante pourra émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet de paiement. Le cas échéant, elle mettra en demeure l'Abonné par courrier électronique ou postal de payer les sommes dues. Des pénalités de retard, égales au taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture seront exigibles à compter du jour du défaut de paiement. Ces pénalités s'ajoutent au paiement du principal.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans notification préalable, la suspension de la (les) Carte(s) du Compte Abonné jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Par ailleurs, et à défaut pour l'Abonné de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l' Abonné principal porterait à la connaissance de la Société Emettrice et/ou exploitante, la résiliation de(des) l'Abonnement(s) du Compte Abonné est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles.

Les frais forfaitaires de recouvrement sont à la charge de l'Abonné.

## **ARTICLE 8. Conditions d'utilisation de la Carte**

La Carte est non remboursable et non échangeable. La Carte demeure propriété exclusive de la Société Emettrice.

La Carte donne droit, durant sa période de validité au profit du Bénéficiaire à une circulation libre et illimitée sur les remontées mécaniques des Domaines Skiabiles du Réseau des 3 Vallées. Le Bénéficiaire doit être porteur de sa Carte durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ, à l'aire d'arrivée.

L'accès au Réseau est accordé exclusivement sur présentation de la Carte aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques des Domaines Skiabiles du Réseau. En cas de non présentation de la Carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé. En aucun cas, l'Exploitant et/ou la Société Emettrice ne pourront être tenus au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'Abonné et/ou le Bénéficiaire résultant d'un oubli, d'une perte ou d'un vol.

Des contrôles de la carte du porteur pourront être effectués par des contrôleurs assermentés afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la Carte. Le non respect du caractère personnel de la Carte entraînera sa confiscation immédiate et la résiliation de l'Abonnement.

## **ARTICLE 9. Modification de l'identification de l'Abonné et/ou du Bénéficiaire**

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (e-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'Abonné s'engage à notifier au Service Clients la modification intervenue dans un délai maximum de 5 jours suivant ledit changement.

La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception de la notification, par le Service Clients, des modifications intervenues. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le Site Internet ou par téléphone.

Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'Abonné de l'autorisation de paiement par Carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'Abonnement(s) du Compte Abonné.

## **ARTICLE 10. Perte ou vol de la Carte**

En cas de perte ou de vol de la Carte d'un Bénéficiaire, l'Abonné ou le Bénéficiaire devra en informer dans les meilleurs délais le Service Clients, par téléphone ou via le Site Internet.

De même, l'Abonné ou le Bénéficiaire pourra déclarer la perte ou le vol dans l'un des points de ventes Ski à la Carte de la Société Emettrice. La Carte sera alors invalidée et ne pourra plus être utilisée.

Un courrier électronique (e-mail) sera adressé à l'Abonné et au Bénéficiaire pour l'informer du caractère invalide de sa carte.

Pour toute nouvelle émission d'une Carte, l'Abonné devra impérativement en faire la demande au Service Clients. Il est précisé à l'Abonné que des frais de dossier d'un montant de 10€ seront facturés et réglés par ce dernier par carte bancaire à titre de participation aux frais de remplacement. Le montant de ces frais sera mentionné sur la facture de la semaine suivante.

La Société Emettrice adressera la nouvelle Carte à l'Abonné, par courrier dans les meilleurs délais. La nouvelle Carte pourra aussi être remise en mains propres à l'Abonné ou au Bénéficiaire dans l'un des points de ventes **3 Vallées Liberté** de la Société Emettrice si la déclaration de perte ou de vol a été faite sur place.

Si l'Abonné récupère la Carte déclarée perdue ou volée, il doit la renvoyer par pli recommandé à la Société Emettrice.

## **ARTICLE 11. Carte défectueuse**

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la Carte, la Société Emettrice procédera, dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement de la Carte défectueuse à compter de la restitution de cette dernière.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la Carte est imputable au Bénéficiaire, la Société Emettrice facturera à l'Abonné le coût de remplacement de la Carte défectueuse d'un montant de 10€.

Le remplacement de la Carte défectueuse se fera par la Société Emettrice de la Carte.

## **ARTICLE 12. Service Clients**

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le Service Clients de la société émettrice de la carte **3 Vallées Liberté** peut être contacté :

- **Pour S3V (Courchevel / La Tania / Méribel-Mottaret)**
  - par téléphone au 04 79 08 20 00 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
  - par courrier à S3V – Direction Commerciale – BP 40 - 73122 COURCHEVEL CEDEX
- **Pour Méribel Alpina (Méribel / Brides les Bains)**
  - par téléphone au 04 79 08 65 32 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
  - par courrier à MERIBEL ALPINA – Direction Commerciale - BP10 - 73551 - MERIBEL CEDEX
- **Pour SEVABEL (Les Menuires-Saint Martin de Belleville)**
  - par téléphone au 04 79 00 62 75 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
  - par courrier à SEVABEL – BP2 Les Menuires – 73442 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE CEDEX
- **Pour SETAM (Val Thorens)**
  - par téléphone au 04 79 00 07 08 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
  - par courrier à SETAM – Le Génépi – 73440 VAL THORENS
- **Pour STOR (Orelle)**
  - par téléphone au 04 79 56 88 01 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
  - par courrier à STOR – Gare de la Télécabine – 73140 ORELLE

## ARTICLE 13. Résiliation

### 13.1 Résiliation à l’initiative de l’Abonné

L’Abonné peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son Abonnement auprès du Service Clients par courrier recommandé avec avis de réception. L’Abonné devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de Compte Abonné et numéro de la (des) Carte(s) résiliée(s). A réception de la demande de résiliation, la Société Emettrice adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d’en conserver une copie) et invalidera la(les) Carte(s) du Compte Abonné et les Bénéficiaires du Compte Adhèrent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la Carte(s), sauf à souscrire un nouvel abonnement.

La résiliation prendra effet à la date indiquée par l’Abonné lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d’indication de date, deux (2) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification.

La résiliation de l’Abonnement à l’initiative de l’Abonné n’ouvre droit ni au remboursement de l’Abonnement, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l’Abonné. Les Consommations antérieures à la date de prise d’effet de la résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l’Abonné.

### 13.2 Résiliation à l’initiative de la Société Emettrice

La Société Emettrice se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l’(des) Abonnement(s) avant son échéance et d’invalider la (les) Carte(s), en cas de non-respect par l’ Abonné et/ou l’un des Bénéficiaires du Compte Abonné de l’une quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales d’Abonnement et/ou des conditions générales de ventes et d’utilisation des RM des exploitants, notamment en cas :

- d’utilisation frauduleuse : non-respect du caractère nominatif et personnel de la Carte
- de déclarations frauduleuses ou falsification : fausses déclarations ou falsification de pièces à l’occasion de l’émission de la Carte ou de sa réédition
- de violation des dispositions des présentes conditions générales d’Abonnement et des conditions générales d’utilisation des remontées mécaniques des Domaines Skiabiles du Réseau et comportement contraire à l’ordre public et aux bonnes mœurs
- défaut de paiement

Et ce, sans que l’Abonné ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel ou à une quelconque indemnité pour préjudice.

Les Exploitants se réservent le droit de refuser tout abonnement ayant déjà fait l’objet d’une résiliation sur l’initiative d’un des cinq Exploitants.

L’Abonné et/ou Les Bénéficiaires seront informés par email que leur carte a été invalidée et le motif sera évoqué.

## ARTICLE 14. Effets de la résiliation

### 14.1. Restitution de la Carte

En cas de résiliation, quel qu’en soit le motif, l’Abonné devra restituer à la Société Emettrice la (les) Carte(s) invalidées en sa possession et/ou en possession des Bénéficiaires du Compte Abonné.

### 14.2. Sommes non réglées

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, la Société Emettrice et/ou exploitante facture les sommes non réglées dues au titre de l'Abonnement, consommations incluses. A ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, les pénalités de retard et frais forfaitaires de recouvrement prévus à l'article 7.

## **ARTICLE 15. Réclamations**

Toute réclamation doit être formulée sur le Site Internet via le Compte Abonné ou auprès du Service Clients dans les 15 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation.

## **ARTICLE 16. Informatique et libertés**

Les informations recueillies par la Société Emettrice lors de la souscription de l'Abonné ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la Carte.

Ces informations sont destinées à l'usage de la Société Emettrice, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux Exploitants et aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution du présent Abonnement.

Les adresses postales et de messagerie électronique (e-mail) de l'Abonné et des Bénéficiaires sont susceptibles d'être communiquées à des partenaires commerciaux.

A ce titre, l'Abonné et les Bénéficiaires sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des offres de ces organismes ou sociétés. L'Abonné et les Bénéficiaires qui acceptent que des informations le concernant soient communiquées dans les conditions définies ci-dessus, cocheront la case prévue à cet effet lors de leur Abonnement.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'Abonné et les Bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce auprès du Service Clients.

## **ARTICLE 17. Droits de propriété intellectuelle**

L'Abonné n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Société Emettrice et/ou des Exploitants.

## **ARTICLE 18. Dispositions diverses**

La Société Emettrice se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'Abonnement. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique (e-mail) à l'Abonné un mois avant leur entrée en vigueur, sauf en ce qui concerne les modifications de tarification des accès aux remontées mécaniques des Domaines Skiabiles du Réseau, lesquelles sont immédiatement applicables. En cas de refus par l'Abonné des modifications apportées, celui-ci pourra procéder à la résiliation de son Abonnement dans les conditions définies à l'article 13 ci-avant.

Dans le cas où les présentes conditions générales d'Abonnement seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales d'Abonnement est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une quelconque des dispositions présentes conditions générales d'Abonnement, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales d'Abonnement sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.